

**Arrête du 5 mai 2017 relatif a la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère charge de l'éducation nationale**

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux personnels enseignants, d'éducation et psychologues du ministère chargé de l'éducation (professeurs des écoles, psychologues de l'éducation nationale...)

Les personnels bénéficient de trois rendez-vous de carrière, à l'exception des adjoints d'enseignement, qui bénéficient de deux rendez-vous de carrière.

L'agent est informé individuellement, avant le début des vacances d'été, de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire à venir. Une notice présentant les enjeux et le déroulé du rendez-vous de carrière est jointe à cette information.

Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard un mois avant la date de celui-ci.

Dans les cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai entre deux entretiens ne peut excéder six semaines.

Le compte rendu du rendez-vous de carrière est réalisé à l'aide de l'un des cinq modèles :

<b>Catégorie de personnel</b>	<b>Position statutaire concernée</b>	<b>Modèle</b>
Professeurs des écoles	Agents mentionnés au 5 <sup>ème</sup> alinéa de l'article 23-3 du décret n°90-680 du 1er août 1990	Modèle 1
	Agents mentionnés aux 6ème et 7ème alinéas de l'article 23-3 du décret n°90-680 du 1er août 1990	Modèle 5
Psychologies de l'éducation nationale	Agents mentionnés aux 1 et 2 de l'article 17 du décret n°2017-120 du 1er février 2017	Modèle 4
	Agents mentionnés aux 3, 4 et 5 de l'article 17 et aux 1 et 2 de l'article 22 du décret n°2017- 120 du 1er février 2017	Modèle 5

Dans tous les cas le compte-rendu est notifié à l'agent qui peut, dans un délai de trois semaines, formuler par écrit dans la partie du compte-rendu réservée à cet effet des observations.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle qui figure au compte-rendu est notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu.

**Modèle 1 : compte-rendu de rendez-vous de carrière pour les enseignants**

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
<p>Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves</p> <p>Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>				
<p>Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement</p> <p>Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages</p>				
<p>Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>				

**Appréciation générale des évaluateurs**

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2<sup>nd</sup> degré) (10 lignes) :

**Observations de l'agent**

10 lignes maximum

**Appréciation finale de l'autorité académique**

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

**Modèle 4 : Compte-rendu de rendez-vous de carrière des psychologues de l'Éducation nationale**

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Connaître et appliquer les principes du code de déontologie de la profession de psychologue dans le respect des règles déontologiques de la fonction publique				
Connaître les structures, l'organisation du système éducatif, les dispositifs et les missions des autres personnels				
Connaître les politiques éducatives nationales et académiques et celles dédiées à l'inclusion scolaire de tous les enfants et adolescents				
Apporter une contribution en tant que psychologue à leur mise en œuvre au sein des écoles et établissements d'enseignement et auprès des équipes éducatives				
Analyser les situations éducatives et institutionnelles				
Mettre en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, d'échanges autour et selon les besoins des enfants et des adolescents				
Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves selon la nature de leurs besoins				
Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et de conditions d'études propices aux apprentissages				
Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décision au sein des instances requérant l'avis du PsyEN				
EDA: Faciliter l'inclusion par la mise en place d'aides, de réponses adaptées aux besoins spécifiques des élèves du fait d'une sollicitation d'un enfant, d'une famille ou d'équipes enseignantes				
EDA: Participer à la conception et à la conduite des projets d'aide spécialisée du RASED avec ses personnels spécialisés (prévention, remédiations individuelles ou collectives)				
EDA : Participer à l'accompagnement des familles et des parcours des enfants lors des transitions scolaires avec les équipes enseignantes et en coordination avec le Psy EN EDO lors du passage au collège				
EDA : Participer à l'activité du pôle ressources de circonscription				

**Appréciation générale des évaluateurs**

**Pour les PsyEN EDA, l'appréciation générale portée par l'IEN-CCPD est établie en lien avec l'IEN-A**  
**Pour les PsyEN EDO, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs - DCIO et IEN IO - fait l'objet d'un échange préalable entre eux.**

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2<sup>nd</sup> degré') (10 lignes) :

**Observations de l'agent**

*10 lignes maximum*

**Appréciation finale de l'autorité académique**

*A renseigner par l'autorité académique*

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

**Modèle 5A : Compte-rendu de rendez-vous de carrière (situation d'enseignement)**

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Prendre en compte la diversité des élèves et s'assurer de l'acquisition de savoirs et savoir- faire par les élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

**Appréciation littérale de l'évaluateur**

*10 lignes maximum*

**Observations de l'agent**

*10 lignes maximum*

**Appréciation finale de l'autorité académique**

*A renseigner par l'autorité académique ou le ministre selon le cas*

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

*L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent*